

Linguistique comparée des langues modernes

L4LM42 LF, jeudi 16h30-18h30

Centre universitaire Malesherbes, 108 blvd Malesherbes

Professeur : André THIBAUT

Semaine 7 : Typologie linguistique (II) : traits morphologiques ; langues fusionnelles.

1. Suite de l'étude des traits typologiques : la morphologie

Laissons maintenant derrière nous la phonétique et la phonologie pour passer à un autre niveau d'analyse, le niveau grammatical, que l'on scinde habituellement en deux sous-disciplines : la morphologie et la syntaxe. La distinction entre les deux n'est pas parfaitement étanche, dans la mesure où la façon dont les morphèmes s'organisent entre eux aux niveaux hiérarchiques les plus bas (le « mot » construit autour d'un radical, à l'aide d'affixes grammaticaux ou lexicaux, d'auxiliaires, ou par apposition de radicaux autonomes) relève aussi de la syntaxe, puisque ces morphèmes sont dans un ordre donné, et entretiennent entre eux des relations de dépendance.

L'ordre des composants, les relations de dépendance qu'ils entretiennent et les effets de sens qui découlent de cet ordre est très précisément l'objet d'étude de la syntaxe. L'objet de la morphologie est l'étude de la forme et de la fonction des morphèmes d'une langue (nous y reviendrons plus en détail en pages 5-6) ; il faut distinguer la morphologie lexicale (la façon dont radicaux et affixes – préfixes, suffixes, etc. – se combinent entre eux pour former des mots nouveaux) de la morphologie grammaticale (la façon dont un morphème lexical se combine à des grammèmes qui expriment des contenus grammaticaux tels que le genre, le nombre, le temps, le mode, le superlatif, le comparatif, etc.).

Il convient donc de distinguer soigneusement : a) la morphologie et la syntaxe du « mot construit » ; b) la syntaxe des syntagmes nominaux et verbaux ; c) puis, celle de la phrase. Aujourd'hui, nous allons parler essentiellement de morphologie.

2. Avertissement méthodologique

Avant même d'entrer dans le sujet, je dois d'abord attirer votre attention sur un point de méthode qu'il ne faut jamais perdre de vue. Il s'agit de la différence entre les registres les plus « châtiés » d'une langue, dans sa forme écrite, et les registres populaires et essentiellement oraux. En fait, sans même descendre dans les registres les plus vulgaires, la simple prise en compte de la différence essentielle entre code écrit et code oral (cet axe de la variation linguistique est parfois appelé *diamésique*) nous fait découvrir deux systèmes linguistiques parfois radicalement différents. On s'est parfois rendu compte, en étudiant la morphosyntaxe de langues très exotiques, que certaines de leurs caractéristiques n'existaient pas en français écrit mais étaient tout à fait courantes en français oral. Cela nous amène à relativiser et à critiquer la valeur de toute typologie qui ne tiendrait pas compte de la variation propre aux langues du monde, quelles qu'elles soient ; avant de dire qu'une langue appartient à tel ou tel type, il faut bien s'assurer d'avoir tenu compte de toutes ses variétés (diatopiques, diachroniques, diastratiques, diaphasiques et diamésiques).

3. La morphologie du pluriel du SN en français : écrit ≠ oral

Une des démonstrations les plus spectaculaires de ce qui vient d'être exposé s'observe dans la façon dont on décrit la morphologie du pluriel ou du féminin dans le syntagme nominal, à partir de l'écrit ou à partir de l'oral. Considérons les deux énoncés suivants :

- *La petite chèvre blanche* [laptitʃɛvʁəblɑ̃ʃ]
- *Les petites chèvres blanches* [lɛptitʃɛvʁəblɑ̃ʃ]

Si l'on décrit la morphologie du pluriel au sein du SN en français écrit, on doit dire (sur la base de cet échantillon restreint) que le pluriel des adjectifs qualificatifs et des substantifs se fait par l'adjonction d'un *-s*. De ce point de vue, le français semble fonctionner de la même façon que l'espagnol, le catalan ou le portugais. Seul le déterminant, l'article défini féminin, présente une forme différente au pluriel qui ne se résume pas à la seule adjonction d'un *-s* : *les* par rapport à *la* présente en outre une voyelle différente.

À l'oral toutefois, la situation est complètement différente. Essayez de vous imaginer que le français est une langue sans aucune tradition écrite, dont vous ignorez entièrement l'origine, et les rapports de parenté génétique avec d'autres langues. Que pouvez-vous dire pour commenter la morphologie du pluriel ? Dans tout ce SN [= syntagme nominal], le déterminant (l'article défini féminin) est chargé à lui seul d'exprimer la différence de nombre : [la] est la forme du singulier, [lɛ] est celle du pluriel. Tous les <s> graphiques sont parfaitement absents de la face « orale » de cet énoncé, et on ne pourra absolument pas les évoquer pour poser l'existence d'une proximité typologique¹ entre le français et ses cousines de la Romania occidentale, à savoir le catalan, l'espagnol et le portugais : en français, ces <s> ne se prononcent tout simplement pas. Les cas exceptionnels d'alternance entre formes de singulier et de pluriel (*cheval-chevaux*, etc.), qui sont des survivances, dans le système actuel, de réalisations autrefois plus répandues, sont menacés dans leur survie et ne se maintiennent que par le poids de la norme (ce sous-système est d'autant plus menacé qu'il doit coexister avec les cas d'absence de marque de pluriel, de type *carnaval-carnavals*, dont les deux membres sont identiques à l'oral). Aujourd'hui, en français oral contemporain, c'est le déterminant et lui seul qui est chargé de marquer le nombre au sein du SN, et pas le *-s* désinentiel.

Devant les mots à initiale vocalique, il faut poser que l'article défini pluriel a la forme phonique [lɛz] (ou [lez], peu importe), et non [lɛ]. Mais la prise en compte du français oral spontané, voire relâché (on parle souvent, dans ce cas, de *français avancé*) oblige à se demander s'il ne faut pas plutôt traiter les mots à initiale vocalique comme pourvus d'une marque de pluriel antéposé [z], ce qui serait tout le contraire de ce que l'on a l'habitude de dire sur la formation du pluriel, à savoir que le morphème du pluriel est toujours postposé. Voyons les exemples suivants :

- *Les enfants, les autres enfants* [lezãfã lezotzãfã]
- *Les enfants, les quatre z'enfants* [lezãfã lekatzãfã]
- *Des yeux bleus* [dezjøblø]
- *Entre quatre z'yeux* [ãtkatzjø]

¹ Je dis bien proximité « typologique » ; il est évident que le témoignage de la graphie, laquelle nous vient du passé et n'est pas gratuite ni aléatoire, nous renseigne sur la proximité « généalogique » ou historique. Mais j'ai déjà dit la semaine dernière qu'il faut bien distinguer les deux approches.

Tout se passe comme si le [z] de *les*, *des* et *autres* appartenait en fait à *enfants* et à *yeux*, et non aux déterminants. On en a une preuve supplémentaire dans le dérivé verbal *zyeuter*, forme lexicalisée (et lexicographiée) qui ne peut s'expliquer qu'à partir d'une forme nominale [zjø]. On pourrait donc proposer d'analyser la situation comme ceci :

- *Les enfants* [le] + [zãfã], où [z] serait un morphème de pluriel antéposé
- *Des yeux* [de] + [zjø] (id.)

Une telle analyse est peut-être un peu prématurée, dans la mesure où le phénomène des « fausses liaisons », comme on les appelle, est vigoureusement combattu par la norme, et que le poids de l'image « graphique » que nous nous faisons de la langue influence très fortement nos perceptions. Ces exemples nous montrent toutefois que la langue française pourrait facilement, s'il elle était abandonnée à elle-même, sans aucun poids normatif, voir naître un morphème de pluriel antéposé pour les substantifs à initiale vocalique, ce qui *a priori* peut apparaître comme très « exotique ».

Ce que je viens d'énoncer ne relève pas entièrement de l'anticipation ni de la science-fiction, mais s'est concrétisé dans les créoles à base lexicale française ; cf. les mots suivants, tirés d'un dictionnaire de créole guadeloupéen, dont l'initiale s'explique par l'agglutination d'un ancien -s de liaison perçu comme faisant partie du substantif :

- *zabitan* « paysan » (du fr. *habitant*) ;
- *zaboka* « avocat » ;
- *zabriko* « abricot » ;
- *zafè* « affaire » ;
- *zalimèt* « allumette », etc.

Il convient toutefois d'apporter ici une importante précision : le z- initial ici n'a pas la valeur d'un morphème de pluriel ; la forme dans laquelle le mot s'est installé dans la langue vaut pour le singulier et le pluriel. On peut supposer que ces mots se sont fixés sous cette forme parce que les locuteurs de proto-créole les ont entendus le plus souvent au pluriel.

4. La morphologie du féminin en français : écrit ≠ oral

Un autre phénomène qui se décrit d'une façon tout à fait différente si l'on considère le français parlé plutôt que sa face écrite est la formation du féminin, ou plutôt l'alternance masculin-féminin, chez les adjectifs qualificatifs (et chez certains substantifs désignant des animés et qui connaissent une forme masculine et une forme féminine qui ne varient que dans leur terminaison). Voyons les exemples suivants (la transcription phonétique reflète le français dans sa norme septentrionale, et non méridionale) :

• <i>plat</i>	<i>plate</i>	[pla]	[plat]
• <i>bavard</i>	<i>bavarde</i>	[bavaʁ]	[bavaʁd]
• <i>gros</i>	<i>grosse</i>	[gʁo]	[gʁos]
• <i>gris</i>	<i>grise</i>	[gʁi]	[gʁiz]
• <i>blanc</i>	<i>blanche</i>	[blã]	[blãʃ]
• <i>léger</i>	<i>légère</i>	[leʒe]	[leʒeʁ]
• <i>gentil</i>	<i>gentille</i>	[ʒãti]	[ʒãtij]
• <i>plein</i>	<i>pleine</i>	[plẽ]	[plẽn]

Si l'on essaie de proposer une règle de formation du féminin à partir des formes écrites, on dira qu'il se forme le plus souvent par l'ajout du graphème <-e> ; on se sentira obligé de préciser que dans certains cas (que seule une étude historique approfondie permettrait d'expliquer), il y a redoublement graphique de la consonne finale (*gros, grosse ; gentil, gentille*), ou apparition d'un digramme inexplicable en synchronie (*blanc, blanche*), ou apparition d'un diacritique tel que l'accent grave (*léger, légère*). C'est bien ce à quoi la grammaire scolaire nous a habitués : une règle, de multiples exceptions, et une absence totale de perspective diachronique pour nous aider à comprendre d'où elles viennent.

Maintenant, essayons de nous imaginer à nouveau que nous n'avons jamais été en contact avec le français écrit et que nous ne le connaissons que dans sa forme orale, comme des explorateurs qui apprennent une langue indigène au fin fond de l'Amazonie. Comment allons-nous rendre compte de la façon la plus « économique » possible de l'alternance entre formes masculines et formes féminines telles qu'elles se présentent à notre oreille ? Si nous raisonnons à partir des formes masculines, nous sommes obligés de dire que pour former le féminin, il faut ajouter une consonne, dont on ne peut absolument pas deviner l'identité à partir de la forme masculine ; exceptionnellement, il faut noter également quelques petits détails de phonétique combinatoire (le passage automatique en français de [e] à [ɛ] en syllabe fermée, ou la dénasalisation tout aussi automatique de [ɛ̃] devant consonne nasale). Une telle présentation n'est guère satisfaisante pour l'esprit. Il est en fait beaucoup plus convaincant de « prévoir » les formes du masculin à partir des formes du féminin : on dira simplement que **le masculin se forme par le retranchement de la consonne finale de la forme féminine**. L'énonciation de cette règle est beaucoup plus simple, plus « économique », que celle que l'on peut proposer en partant des formes masculines ; elle présente l'avantage de rendre justice à la langue parlée (dont la langue écrite n'est qu'un travestissement marqué par des siècles de sédimentation orthographique qui brouillent l'analyse synchronique). En outre, cela signifie aussi que dans le fonctionnement mental du locuteur francophone, la forme qui est emmagasinée dans la mémoire doit être prioritairement la forme du féminin, puisque c'est à partir de celle-là que l'on peut « prévoir » la forme du masculin. Cela a également des conséquences dans l'enseignement du français aux étrangers : à l'oral, il faut d'abord apprendre la forme du féminin, à partir de laquelle celle du masculin découle automatiquement.

5. La morphologie du pluriel du verbe en français : écrit ≠ oral

Une situation tout à fait parallèle s'observe dans l'alternance entre le singulier et le pluriel des formes de troisième personne du présent de l'indicatif des verbes du deuxième et du troisième groupe. Considérons les exemples suivants :

• <i>bat</i>	<i>battent</i>	[ba]	[bat]
• <i>mord</i>	<i>mordent</i>	[mɔʁ]	[mɔʁd]
• <i>convainc</i>	<i>convainquent</i>	[kɔ̃vɛ̃]	[kɔ̃vɛ̃k]
• <i>finit</i>	<i>finissent</i>	[fini]	[finis]
• <i>dit</i>	<i>disent</i>	[di]	[diz]
• <i>vit</i>	<i>vivent</i>	[vi]	[viv]
• <i>veut</i>	<i>veulent</i>	[vø]	[vøɛl]
• <i>sort</i>	<i>sortent</i>	[sɔʁ]	[sɔʁt]

À l'écrit, on parlera de l'ajout de <-ent> dans la formation du pluriel, avec les habituels ajustements graphiques (redoublement de la consonne dans *bat, battent* ; passage de <c> à <qu> dans

convainquent), et des substitutions que la grammaire scolaire doit classer parmi les « exceptions », et que seule une étude historique pourrait éclairer : le <-t> final du singulier est parfois remplacé au pluriel par une autre consonne (ou groupe de consonnes), qui peut être <-ss-> (*finissent*), <-s-> (*disent*), <-v-> (*vivent*) ou <-l-> (*veulent*), etc.

À l'oral maintenant, on constate encore une fois qu'il s'agit d'expliquer les formes du singulier à partir de celles du pluriel (au lieu de faire l'inverse) pour que la règle soit d'une grande simplicité : **le singulier se fait en retranchant la consonne finale de la forme de pluriel**. Un seul petit phénomène phonétique est à signaler, le passage (conditionné en français ; il s'agit d'un automatisme) de [œ] à [ø] (*veulent, veut*) puisque ce dernier se retrouve en syllabe ouverte finale.

6. La syntaxe des pronoms clitiques en français : écrit ≠ oral

Nous allons voir un dernier exemple de non-correspondance entre l'écrit et l'oral en français, cette fois-ci dans le domaine de la syntaxe : il s'agit de l'emploi systématique de pronoms clitiques, en fonction le plus souvent cataphorique, c'est-à-dire qu'ils annoncent quelque chose qui est repris plus loin dans l'énoncé sous une forme plus développée. Cf. l'exemple suivant :

- *J'ai rendu sa moto à Pierre.*

Nous avons là une phrase de français écrit, canonique, avec l'ordre habituel SUJET (*j'*), VERBE (*ai rendu*), COD (*sa moto*), COI (*à Pierre*).

Imaginons toutefois un contexte oral, spontané, marqué par l'expressivité :

- *Mais je la lui ai rendue, à Pierre, sa moto, moi !*

On constate que *je*, pronom atone, est repris par *moi*, pronom tonique ; que *la*, pronom atone, est repris par *sa moto*, SN (= syntagme nominal) en fonction COD ; et que *lui*, pronom atone, est repris par *à Pierre*, SPrép (= syntagme prépositionnel) en fonction COI. L'ordre n'est d'ailleurs pas le même si l'on compare les clitiques aux éléments toniques, mais on pourrait avoir également :

- *Mais je la lui ai rendue, moi, sa moto, à Pierre !*
- *Mais je la lui ai rendue, sa moto, moi, à Pierre !*
- *Mais je la lui ai rendue, sa moto, à Pierre, moi !, etc.*

S'il est vrai que l'ordre des clitiques est fixe, obligatoire, celui des éléments toniques en revanche est libre. On découvre là une langue française « en liberté », très éloignée des carcans d'une certaine idéologie qui voyait dans le respect de l'ordre SVO [sujet-verbe-objet] une des caractéristiques définitives de cette langue. Il ne faudra pas oublier cette potentialité du français oral au moment d'étudier la typologie de la syntaxe phrastique ; certaines langues très exotiques peuvent avoir, par exemple, un fonctionnement de leurs pronoms clitiques très semblable à celui du français oral.

7. Suite de l'étude des traits typologiques : la morphologie

7.1. Morphologie et morphèmes : définition opératoire et première approximation

Par *morphologie*, on entend la façon dont les langues du monde s'y prennent pour « construire » les mots (qui peuvent se présenter sous une forme simple, composée ou complexe), et ce de deux points de vue : grammatical et lexical. La morphologie étudie la forme et la fonction des *morphèmes* – qui sont les plus petits éléments linguistiques pourvus de sens.

7.1.1. Distinction entre flexion (morphèmes grammaticaux) et dérivation (morphèmes lexicaux)

Il importe de distinguer les deux choses, qui sont souvent confondues dans les ouvrages sur le sujet : une désinence verbale de futur (*je mangerai*) ou une marque de pluriel nominal (*journaux*) a une valeur **grammaticale**, alors qu'un suffixe nominal exprimant une action à partir d'un verbe (comme *-ation*, cf. *coloration* formé à partir de *colorer*) a une valeur **lexicale**. On parle de **flexion** dans le premier cas, de **dérivation** dans le second.

7.1.2. Le concept de « lexie » (simple, composée, complexe)

Le concept de « mot » n'est pas très précis. On préfère parler de *lexie*, pour désigner des unités lexicales qui peuvent être simples, composées ou complexes :

- Lexies simples : un nom comme *opérateurs* ; un adjectif comme *verdâtre*.
- Lexies composées : un nom comme *wagon-restaurant*, *petit(-)déjeuner* ou *poids plume* ; un adjectif comme *gris acier* (nom de couleur).
- Lexies complexes : une locution nominale, comme *chemin de fer* ; une locution verbale, comme *monter à cheval*.

Cette tripartition que l'on applique normalement aux lexèmes trouve son correspondant dans le monde de la grammaire :

- Formes simples : un verbe comme *sautillèrent*.
- Formes composées : une forme verbale conjuguée comme *auront répondu* (futur antérieur) ou *fut assassiné* (forme passive au passé simple)
- Formes complexes : une locution nominale, comme *chemin de fer* ; une périphrase verbale, comme *être en train de* (+ Verbe à l'infinitif) ou *être sur le point de* (+ Verbe à l'infinitif).

7.1.3. Distinction entre morphèmes libres et morphèmes liés

Vous aurez remarqué que les formes simples ne le sont pas tant que ça, car j'ai fait exprès de choisir des mots dans lesquels, à un morphème lexical, s'ajoutent des morphèmes dérivationnels (le suffixe *-ateur* qui sert à former des noms d'agent à partir de bases verbales ; le suffixe *-ill(er)* servant à former des verbes itératifs à partir de verbes perfectifs) et flexionnels (le *-s* de pluriel du substantif, le *-èrent* verbal exprimant le temps, le mode et la personne) ; mais ces morphèmes sont tous « liés », c'est-à-dire dépourvus d'autonomie, tout comme le morphème lexical d'ailleurs, qui ne peut exister tout seul (*opér-* n'est pas un mot, pas plus que *saut-*).

On dira donc qu'il y a des morphèmes libres indécomposables (*hier, maison, rouge*), des morphèmes libres décomposables (*opérateur, sautiller*) et des morphèmes liés (qu'ils soient grammaticaux comme *-èrent* ou *-s* ; ou lexicaux comme *opér-, saut-, -ill-* ou *-ateur*).

7.1.4. Lexies composées : le caractère arbitraire de la graphie

Quant aux lexies composées, on voit que la présence ou l'absence du trait d'union est plus ou moins arbitraire ; en tout cas, ce n'est pas un critère définitoire de ce qu'est une forme composée. *Grosso modo*, on peut seulement dire que plus un mot composé est ancien dans la langue, plus il est perçu par les locuteurs comme constituant une unité de sens, et plus les ouvrages de référence auront tendance à opter pour l'emploi du trait d'union. Cela se fait en général graduellement, comme l'atteste l'exemple de *petit(-)déjeuner*, dont le trait d'union est relativement récent dans les dictionnaires. En tout cas, l'orthographe française ne privilégie pas la simple réunion de deux mots graphiques en une seule unité, sans trait d'union ni espace, alors que l'allemand le fait très volontiers (cf. *Speisewagen*). L'anglais opte en général pour la simple juxtaposition, avec espace, sans trait d'union : *dining car, restaurant car*. Ce qu'il importe de retenir ici, c'est que nous avons affaire à de simples artefacts dus aux particularités graphiques de chaque langue ; mais si l'on étudie celles-ci à partir de leur face orale, qui est la seule à nous livrer un état objectif des choses, on doit admettre que toutes ces constructions ont en commun de reposer sur la simple juxtaposition, sans autres éléments de relation (comme des prépositions), de deux mots qui existent aussi de façon autonome : c'est ce qui les différencie de la catégorie précédente. On parle dans tous ces cas de **composition** (par opposition à **dérivation** dans le cas précédent, celui de *opérateur* ou *sautiller*).

7.1.5. Formes verbales synthétiques vs. formes verbales analytiques

Quant aux formes verbales composées, elles se distinguent des formes verbales simples (mais décomposables) dans la mesure où elles réunissent deux éléments qui, eux aussi, existent de façon indépendante (un peu comme les lexies composées) : l'auxiliaire des formes verbales composées des verbes transitifs n'est rien d'autre que le verbe *avoir* dans toutes ses formes simples conjuguées, et l'auxiliaire de la voix passive n'est rien d'autre que le verbe *être* dans toutes ses formes simples conjuguées ; mais ces verbes ont été « vidés » de leur sens lexical plein, pour ne subsister qu'avec une valeur **grammaticale** et non **lexicale** (en l'occurrence, l'expression de l'antériorité pour l'auxiliaire *avoir*, et de la voix passive pour l'auxiliaire *être*). On parle dans ces deux cas de formes verbales **analytiques**, par opposition aux formes **synthétiques**, ou *fléchies*, du point précédent. Retenez bien cette distinction *synthétique-analytique*, car nous y reviendrons souvent. Elle peut également s'appliquer au nom : on dira des langues qui connaissent une déclinaison, comme le latin, qu'elles ont une morphologie nominale synthétique.

7.1.6. Lexies complexes (= locutions nominales ; locutions verbales)

Quant aux lexies dites « complexes », elles dépassent la simple juxtaposition pour intégrer des éléments de relation, comme la préposition *de* que nous avons dans *chemin de fer*. Pour les noms, on parlera de *locutions nominales* ; pour les verbes, on parlera de *locution verbale*, terme qui désigne une construction figée Verbe + complément (*tomber à l'eau ; crier famine ; prendre peur ; faire semblant*).

7.1.7. Périphrases verbales

L'équivalent des lexies complexes dans le monde de la grammaire serait, par exemple, ce qu'on appelle les *périphrases verbales* : il s'agit de constructions apparentées aux formes verbales composées à l'aide d'un auxiliaire (comme les temps composés ou la voix passive), mais dont le degré de grammaticalisation est moins élevé, et qui expriment différents aspects de l'action verbale (progressif, inchoatif, etc.). Quand on parle du verbe du point de vue de son caractère plus ou moins synthétique ou au contraire analytique, on aura donc, du plus « concentré » au plus « dilué » :

- des formes fléchies, ou synthétiques ; ex. : *finirais, mangea, puissent*
- des formes analytiques ; ex. : *eussent mangé, suis parti, fut emportée*
- des formes périphrastiques ; ex. : *être en train de dîner* (pour exprimer l'aspect progressif) ; *être sur le point de terminer* (pour se référer à un futur immédiat) ; *aller* + infinitif (pour exprimer le futur proche)

8. Les catégories typologiques permettant de classer les langues du monde

8.1. Les types de langues, du plus synthétique au plus analytique

Il était nécessaire de se mettre d'accord sur ce vocabulaire de base, pour explorer maintenant les grandes catégories typologiques telles qu'on les connaît depuis le 19^e siècle. Il importe toutefois de commencer avec un avertissement : si l'on avait l'habitude, autrefois, d'assigner péremptoirement une langue donnée à une catégorie typologique donnée, on considère aujourd'hui qu'il est plus juste de parler de *tendances*, car le plus souvent de nombreux comportements typologiques coexistent dans une langue donnée. Les types morphologiques peuvent être placés sur un axe, du plus synthétique au plus analytique ; les langues du monde viendront se placer sur cet axe, plus ou moins près de l'un de ses pôles. En fait, pour rendre justice à la complexité de la réalité, il faudrait plutôt préciser que tel ou tel sous-ensemble du système d'une langue donnée tend vers le pôle analytique ou vers le pôle synthétique.

On distinguera les trois types suivants, que nous allons définir et exemplifier à la suite :

- Type *flexionnel* (qu'on ferait mieux d'appeler *fusionnel*, on y reviendra ci-dessous).
- Type *agglutinant*.
- Type *isolant*.
- Nous reviendrons plus tard au type *polysynthétique* (et son sous-ensemble, le type *incorporant*), qui est peu répandu parmi les langues d'Europe.

Ces différents types morphologiques vont du plus **synthétique** (le type flexionnel combine plusieurs contenus grammaticaux ou lexicaux dans un seul morphème – on parle d'**amalgame**) au plus **analytique** (dans le type isolant, chaque mot est un morphème invariable clairement séparé des autres, et n'exprime qu'un contenu – grammatical ou lexical – à la fois) ; le type agglutinant construit des mots en combinant plusieurs morphèmes, mais ils sont liés, invariables et clairement identifiables.

8.2. Le type flexionnel (ou fusionnel)

Le type *flexionnel*, d'abord, tient son nom d'un dérivé du mot *flexion*, qui se rapporte à la propriété qu'ont certains mots de connaître des formes dites *fléchies*, c'est-à-dire par exemple

conjuguées (verbes) ou déclinées (noms, pronoms, adjectifs), par lesquelles différents contenus grammaticaux sont exprimés. Ces formes *fléchies* peuvent différer dans leur racine même, ou simplement dans les désinences qu'on ajoute à la racine. Un exemple très simple : fr. *je vais, j'irais*, c'est la racine même qui change ; fr. *nous aimerons, nous aimerions*, c'est seulement la désinence qui change.

Bon ; cela dit, je dois maintenant apporter une importante précision terminologique et conceptuelle. Comme nous allons le voir tout à l'heure, les langues agglutinantes aussi ont des désinences, c'est-à-dire des flexions radicales (ajoutées à la racine) ; il n'est donc pas idéal, comme le fait remarquer le grand typologue Bernard COMRIE (dans *Language universals and linguistic typology*, Oxford : Blackwell, 1989 : 45), d'utiliser le terme *flexionnel* pour cette première catégorie ; c'est la raison pour laquelle il propose d'opter pour le terme **fusionnel**, qui est beaucoup plus approprié car il se rapporte directement à ce qui différencie cette première catégorie de celle des langues agglutinantes : le fait qu'elles « fusionnent » plusieurs contenus grammaticaux en un seul morphème. En linguistique française, fonctionnaliste, on emploie couramment le terme d'*amalgame* (Martinet) pour évoquer la fusion de plusieurs contenus grammaticaux en un seul morphème inséparable, inanalysable.

8.3. Les concepts de fusion, d'allomorphie et de supplétisme

Or donc, voyons ci-dessous quelques exemples de constructions fusionnelles dans des langues qui nous sont proches (la plupart des langues indoeuropéennes offrent de nombreux exemples d'amalgames), en distinguant les différentes formes que le type fusionnel peut prendre.

Les formes verbales *vais* (présent) et *irais* (conditionnel) du verbe *aller* illustrent un cas de flexion de la racine même du mot ; la racine de ce verbe connaît trois **allomorphes**², à savoir *v-*, *ir-* et *all-*. Leur distribution est complémentaire : chacun d'entre eux s'emploie seulement à certaines personnes, certains temps et certains modes ; ils sont donc partiellement chargés, avec les désinences qui s'y ajoutent, de contenu grammatical (et pas seulement lexical). Ce phénomène de modifications de la racine même du mot reçoit le nom de **supplétisme**. Les verbes irréguliers fournissent de nombreux exemples de ce phénomène, dans plusieurs langues ; leur très grande fréquence a provoqué des évolutions phonétiques exceptionnelles et leur a permis de résister davantage aux phénomènes d'analogie, de régularisation paradigmatique :

- Fr. *est / sont / furent ; ont / avaient / auront* (si vous transcrivez ces formes en API, les différences ressortiront encore plus clairement : [ɛ], [sɔ̃], [fyʁ] ; [ɔ̃], [avɛ], [ɔʁɔ̃]).
- Esp. *se fue / se iba / se va / se irá* (verbe *irse*, équivalent du verbe (*s'en*) *aller*, à la 3^e pers. du sing. au passé simple, à l'imparfait, au présent et au futur de l'indicatif).
- Port. *tive / tenho / terei* (verbe *ter*, équivalent du verbe *avoir*, à la 1^{re} pers. du sing. au passé simple, au présent et au futur de l'indicatif ; attention, on ne peut pas dire que le radical est *t-* pour les trois formes considérées, mais en fait *tiv-* pour le passé, *te-* + nasale palatale pour le présent, et *ter-* pour le futur – ce sont donc ici aussi des allomorphes).
- Angl. *am / is / are / be / was / were ; go / went ; think / thought ; teach / taught ; tell / told*.

² Les **allomorphes** sont les différentes formes prises par un même morphème ; en général, ils se trouvent en distribution complémentaire, c'est-à-dire qu'on peut prévoir d'après le contexte grammatical et/ou phonétique le quel apparaîtra, à l'exclusion de tout autre.

- All. *bin / ist / seid / sein / war / wäre ; geht / ging ; denke / dachte ; kann, konnte, könnte.*

Pourquoi parle-t-on de fusion à propos de ces formes ? Prenons le cas du français *sont*. Cette forme concentre à elle seule trois informations de nature grammaticale : la personne (3^e du pluriel), le temps (présent) et le mode (indicatif). Il est impossible de décortiquer la forme *sont* (surtout si l'on considère uniquement sa face orale, [sɔ̃]) pour en extraire des morphèmes chargés séparément d'exprimer ces contenus grammaticaux. La forme est proprement « inanalysable », les contenus grammaticaux y sont « fusionnés ». On pourrait dire la même chose de toutes les autres formes ci-dessus.

Des phénomènes de fusion sont aussi possibles dans les désinences, et pas seulement dans la racine. Soit les formes suivantes :

- Fr. *chantèrent* [ʃɑ̃tɛʁ] et *chantions* [ʃɑ̃tjɔ̃]

On peut isoler une racine *chant-* [ʃɑ̃t], à laquelle ont été ajoutées les deux désinences suivantes :

- *-èrent* [ɛʁ], qui exprime en même temps la 3^e pers. du pluriel, le passé simple, et l'indicatif ;
- *-ions* [jɔ̃], qui exprime en même temps la 1^{re} pers. du pluriel, l'imparfait, et l'indicatif.

On voit donc ici que les phénomènes d'amalgame, de fusion des contenus grammaticaux dans une même forme inanalysable, sont aussi possibles dans les morphèmes qui suivent la racine, c'est-à-dire ce qu'on appelle les désinences.

Une autre chose qui est tout aussi possible avec les désinences qu'avec les racines est le phénomène de **l'allomorphie**, c'est-à-dire la variabilité formelle pour un même contenu grammatical. Considérons la valeur grammaticale « deuxième personne du singulier » dans la conjugaison du verbe espagnol. Dans la plus grande partie du paradigme, elle est prise en charge par la désinence personnelle *-s*. Quelques exemples : présent de l'indicatif, *amas* ; futur simple, *amarás* ; imparfait, *amabas* ; conditionnel, *amarías*. Au passé simple, toutefois, on a *-ste* : *amaste*. Ce serait le cas avec n'importe quel autre verbe : *fuiste, tuviste, comiste*, etc. On dira donc que le morphème de 2^e pers. du sing. connaît deux allomorphes (en distribution complémentaire) : *-s* et *-ste*. On pourrait toujours s'amuser à dire que *-ste* peut être décortiqué en *-s-* et *-te*, le premier exprimant la 2^e personne du singulier et le second le temps et le mode ; mais ce serait une explication *ad hoc* dont la valeur explicative serait strictement limitée à la deuxième personne du singulier, car aux autres personnes au passé simple de l'indicatif on a d'autres désinences (*-é, -ó, -amos, -asteis, -aron*). Il est plus raisonnable de voir dans chacune de ces désinences un phénomène de fusion.

9. Flexion interne et flexion externe

Certains auteurs parlent de **flexion interne** pour les cas où la racine est modifiée (la différence entre *was* et *were* en anglais, par exemple, ou *eat* et *ate*), et de **flexion externe** pour les cas où une (ou des) désinence(s) s'ajoute(nt) à la racine (*chantèrent, chantions* ; angl. *walk, walked, ou wait, waited*). La flexion externe n'implique toutefois pas nécessairement la fusion, puisque comme nous l'avons dit ci-dessus l'agglutination est bien une forme de flexion, mais sans fusion.

Nous pouvons illustrer les deux phénomènes également dans le domaine des substantifs. Prenons la formation du pluriel ; plusieurs langues connaissent un morphème postposé (qui peut connaître plusieurs allomorphes) pour faire le pluriel des substantifs (flexion externe), mais dans certaines langues et pour certains mots c'est le radical même qui subit une modification (flexion interne). Voyons ces quelques exemples :

- Angl. *car, cars* ; *cat, cats*, mais *man, men* ; *mouse, mice* ; *foot, feet*, etc. L'anglais ne connaît qu'un morphème de pluriel pour les substantifs, le *-s* (qui connaît deux réalisations phonétiques, une consonne sourde [s] et une sonore [z], déterminées par le contexte), mais plusieurs de ses pluriels se font par flexion interne.
- Allemand *das Taxi, die Taxis* ; *der Tag, die Tage* ; *die Vase, die Vasen* ; *die Arbeit, die Arbeiten* ; *das Ei, die Eier* ; mais *der Vater, die Väter* ; *die Mutter, die Mütter* ; *ein Wort, zwei Wörter*. La désinence de pluriel (flexion externe) du substantif allemand connaît plusieurs allomorphes ; l'allemand connaît aussi pour certains mots la flexion interne, ainsi que la combinaison des deux procédés (*Wörter*), et même un morphème zéro (*der Ritter, die Ritter*). Dans ce dernier cas, c'est l'article qui est chargé à lui seul d'exprimer le nombre grammatical (tout comme en français oral, v. ci-dessous).
- En français *oral*, les substantifs ne connaissent pas de désinence de pluriel (le *-s* ne se prononce pas) ; exceptionnellement, on relève par archaïsme quelques cas de flexion interne : *journal, journaux* [ʒuʁnal], [ʒuʁno] ; *travail, travaux* [tʁavaj], [tʁavo] ; *œuf, œufs* [œf], [ø] ; *œil, yeux* [œj], [jø] (mais on serait fortement tenté dans ce dernier cas d'écrire [zjø], voir ci-dessus).

L'étude du genre grammatical fait ressortir elle aussi des phénomènes de supplétisme total (formes n'ayant absolument rien en commun), de flexion interne (changements dans le radical) et de flexion externe (morphèmes postposés) :

- Exemples de supplétisme total : fr. *sanglier / laie* ; esp. *vaca / toro* ; angl. *wife / husband* ; all. *das Mädchen / der Junge*.
- Exemples de flexion interne : fr. *beau / belle* [bo], [bɛl] ; *bon, bonne* [bɔ̃], [bɔ̃n] (je vous rappelle qu'il faut considérer les formes orales et non écrites, ce qui change tout).
- Exemples de flexion interne et externe combinées : all. *der Wolf / die Wölfin* (l'ajout du suffixe formateur de féminins *-in* provoque l'inflexion vocalique – all. *Umlaut* – par laquelle *o* passe à *ö*).
- Exemple de flexion externe : esp. *gato / gata* ; ital. *imperatore / imperatrice*. La désinence change, mais le radical est intouché.
- Exemple de flexion externe avec un morphème *antéposé* : angl. *wolf / she-wolf*.

Quant aux langues à déclinaisons, elles expriment en plus du genre et du nombre la fonction grammaticale dans leurs terminaisons, mais sans qu'il soit nécessairement possible de scinder formellement ce qui, dans le morphème, exprime tel ou tel contenu grammatical. La déclinaison du latin, par exemple, présente de nombreux cas de fusion dans sa flexion externe :

Cas	Singulier	Pluriel
Nominatif	MĒNS-A ³	MĒNS-AE
Génitif	MĒNS-AE	MĒNS-ĀRUM
Datif	MĒNS-AE	MĒNS-ĪS
Accusatif	MĒNS-AM	MĒNS-ĀS
Ablatif	MĒNS-Ā	MĒNS-ĪS

Le morphème -A bref que l'on ne retrouve qu'une fois dans tout le paradigme exprime ici le cas (nominatif) et le nombre ; il n'y a pas homonymie avec un autre morphème, mais tout de même fusion. Quant à -AE, on a d'abord affaire à un cas d'**homonymie**, car il apparaît trois fois dans le paradigme ; en outre, dans chacun des trois cas, on a affaire à la fusion de deux contenus grammaticaux, à savoir : génitif + singulier ; datif + singulier ; nominatif + pluriel.

De nombreuses langues fusionnelles présentent des cas d'**homonymie** entre les morphèmes. Le -s de l'anglais, par exemple, peut avoir la valeur d'un génitif (*my wife's car*), d'un pluriel du substantif (*the cars*), ou d'une troisième personne du singulier au présent de l'indicatif (*he hits*). Lorsqu'un génitif s'additionne à une marque de pluriel du substantif, il y a fusion des deux valeurs grammaticales : *the teachers' problems* (« les problèmes des enseignants »). La place de l'apostrophe est d'ailleurs changée par rapport au singulier, qui à l'oreille serait parfaitement homophone : *the teacher's problems* (« les problèmes de l'enseignant »). La langue écrite peut « désambiguïser » des énoncés homophones.

10. Morphèmes grammaticaux antéposés ou discontinus

Jusqu'à maintenant, dans tous les cas de flexion externe que nous avons vus, le morphème grammatical était postposé à la racine. Je ne voudrais pas vous laisser sur l'impression que c'est obligatoirement le cas. Prenons l'exemple du participe passé en allemand :

Formes d'infinitif	Formes du participe passé
<i>seh-en</i>	<i>ge-seh-en</i> ⁴
<i>les-en</i>	<i>ge-les-en</i>
<i>sag-en</i>	<i>ge-sag-t</i>
<i>hab-en</i>	<i>ge-hab-t</i>
<i>sprech-en</i>	<i>ge-sproch-en</i>
<i>steh-en</i>	<i>ge-stand-en</i>
<i>wiss-en</i>	<i>ge-wuss-t</i>
<i>studier-en</i>	<i>Ø-studier-t</i>

Arrêtons-nous là ; nous avons déjà beaucoup de matière. On constate en fait que le morphème du participe passé en allemand n'est pas un pur morphème antéposé ; à vrai dire, nous avons là un cas de **discontinuité** du signifiant (Martinet)⁵. Le morphème antéposé *ge-* fonctionne en tandem avec un morphème postposé qui connaît deux allomorphes, *-en* et *-t*.

³ Attention : je n'ai inséré des traits d'union que pour bien montrer où se trouve la séparation entre la racine et la désinence. Il est évident que ces mots s'écrivent sans trait d'union en latin.

⁴ Encore une fois (v. note précédente), le trait d'union n'est là que pour montrer où se trouve la frontière entre les morphèmes et la racine.

⁵ Il y a aussi de nombreux exemples de discontinuité en français ; cf. par exemple la négation *ne... pas*, dont les deux éléments sont le plus souvent séparés par un verbe (à moins qu'il ne soit à l'infinitif).

On constate en outre que cette flexion externe par antéposition et postposition combinées peut coexister avec un phénomène de flexion interne, car dans les cas de *-sprech-*, *-steh-* et *-wiss-*, la racine même subit une modification (en passant respectivement à *-sprech-*, *-stand-*, *-wuss-*).

La dernière forme illustre un cas où nous avons, au lieu de l'allomorphe antéposé *ge-*, un autre allomorphe qui n'est rien d'autre que l'absence de morphème ; on peut considérer qu'il s'agit d'un morphème zéro, que l'on représente par le symbole de l'ensemble vide : \emptyset . Cela ne veut pas dire que l'on doit voir des morphèmes zéro partout ; le participe passé en français, par exemple, n'est pas précédé d'un morphème zéro, puisqu'aucune forme de participe passé en français, aussi irrégulière soit-elle, n'a de morphème antéposé. On peut le dire ici de l'allemand parce que l'absence alterne avec la présence.